

M. DUFURNEL s'attache à démontrer que le capital est une source de prospérité pour le pays.
M. BENOIST-D'AZY défend contre M. Lockroy l'œuvre de la commission dont il est le président.
M. DRÉO expose les charges que les nouvelles taxes feront peser sur l'homme du peuple.
La suite de la discussion est renvoyée à lundi.
La séance est levée à 5 h. 40.

Le préfet de la Corréze vient d'interdire la vente sur la voie publique et dans les gares de l'Opinion nationale et du Petit national.

Le préfet de la Seine et plusieurs conseillers municipaux ont été rendre visite à M. Vautrain, pour le prier de reprendre la présidence du conseil municipal.

Le XIX^e Siècle annonce que M. Ernest Daudot est nommé directeur du Journal officiel.

Les sous-secrétaires d'Etat à l'Intérieur, aux finances et à l'instruction publique n'étaient pas les seuls que le cabinet du 26 novembre ait l'intention de créer; le ministère du commerce devait être également doté d'un sous-secrétaire d'Etat, dont le titulaire d'office, était désigné. Mais on a rencontré une vive opposition de la part de M. Ozenne qui, rappelant ses longs et utiles services, a laissé entendre qu'il jugeait inutile et un peu blessante la création d'un poste intermédiaire entre celui qu'il occupe depuis si longtemps et le chef du département du commerce. Il était impossible de renoncer au concours d'un collaborateur presque indispensable et de la création du sous-secrétaire a été abandonnée.

On lit dans la Gazette du Midi :
« Une dépêche de Rome annonce qu'on se prépare à introduire la cause de la béatification du roi martyr Louis XVI. Depuis quelques mois déjà, cette question a été parfaitement accueillie par la Saint-Père, et elle devient définitive aujourd'hui. Les cardinaux romains et étrangers consultés ont donné une unanime adhésion à ce projet. »

Nous croyons pouvoir annoncer que la première partie des nominations des maires paraîtra probablement mardi au Journal officiel.

Il paraît certain qu'une circulaire vient d'être adressée par les principaux députés de la gauche radicale à tous les maires du parti pour leur recommander de ne point se hâter, ainsi que l'ont fait quelques-uns, de donner leur démission. On leur représente la nécessité de rester à leur poste, tant qu'ils n'auront pas été révoqués, afin de conserver à la République ses auxiliaires les plus utiles dans le cas où la dissolution de l'Assemblée, que l'on espère faire sortir de l'interpellation Gambetta, Lepère, Challemeil-Lacour et C^e, nécessiterait de nouvelles élections.

La Gazette de Nîmes dit que les dames de cette ville ont envoyé, à l'occasion du jour de l'an, l'adresse ci-dessous à M^{me} la comtesse de Chambord :

Madame, que votre majesté nous permette de déposer à ses pieds l'expression de nos vœux et de nos espérances pour l'année qui va commencer. Au milieu des tristesses croissantes de notre malheureux pays, nous gardons la ferme confiance que le roi nous sera rendu, parce que le Christ aime encore la France. Nous supplions donc notre souverain bien-aimé d'agréer ici le témoignage de notre foi politique et l'hommage de l'ardent amour avec lequel nous sommes, de sa majesté, les très-humbles, très-soumis, très-dévotés servantes et sujettes. Cette adresse, enfermée dans un magnifique album, était suivie, dit la Gazette, de six mille signatures.

sentés de la sorte.
Il n'y avait donc plus à douter. La pauvre Laurence était morte, le cœur gonflé, la parole aigre à la bouche, emportée fatalement, dans la nuit noire, hors de toute prudence et des plus élémentaires précautions.
L'inconnu du parc s'approcha de M. Liemann, qui, supposant, sans doute, ses bons offices terminés, étendit la main vers un portefeuille pour lui en faire accepter le prix.
Un sourire, dont je ne puis analyser l'exprimable grimace, éclaira les traits tourmentés du personnage.
— Monsieur, dit-il, d'une voix insinuante bien différente de ton brutal qu'il employait près de l'étagère, je ne vous quitterai qu'après vous avoir su soulager, reposé. Une telle nuit, monsieur, abattrait une nature moins forte que la vôtre. Permettez-moi de vous conduire à votre appartement.
M. Liemann ne paraissait pas trop disposé à se rendre à cette prière, mais l'homme étrange avait une façon de le regarder, en parlant, qu'il leva tout à coup son indécision.
Sans répondre, sans saluer mes cousines, il se laissa emmener dans sa chambre, qui touchait au cabinet de travail. Son conducteur empressé s'y enferma avec lui.
Malgré la frivolité de son caractère, Laurence Liemann possédait de si attachantes qualités que le vif chagrin de Wilhelmine, pendant cette journée de deuil, me parut naturel et touchant. Moi-même je m'étais attaché avec en-

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le portefeuille de la Banque a éprouvé cette semaine une nouvelle diminution de 27 millions, dont 9,700,000 fr. pour Paris. Le Trésor a remboursé 20 millions de bons et versé à son crédit 13,300,000 fr. Les comptes courants particuliers ont rapporté 6,600,000 fr. Enfin les avances au Crédit foncier ont diminué d'un million. Les mouvements de fonds ont fait rentrer à la Banque 68 millions, ce qui a déterminé une augmentation de 29,850,000 fr. dans l'encaisse et une diminution de 36,400,000 fr. dans la circulation des billets.

COUR DE CASSATION (chambre des requêtes). — Présidence de M. de Raynal, président. — Bulletin du 26 janvier. — CONCORDAT. — STIPULATION EN VUE DU RETOUR A MEILLEURE FORTUNE. — INTERPRÉTATION. — OBLIGATION CIVILE.

La clause d'un concordat par laquelle le failli s'engage à payer à ses créanciers, dans le cas où il reviendrait à meilleure fortune, la part de sa dette dont ils lui ont remise, constitue une obligation civile dont l'exécution peut être poursuivie en justice par lesdits créanciers.

Du moins l'arrêt qui le décide ainsi par interprétation des termes de la clause et de l'intention des parties, échappe à la censure de la Cour de cassation.

Rejet, au rapport de M. le conseiller Goujet, et conformément aux conclusions du même avocat général, du pourvoi du sieur Vimard, contre un arrêt de la Cour d'appel de Rouen, du 7 juillet 1873, rendu au profit du sieur Danuet et consorts. — Plaidant, M^e Michaux-Bellaire, avocat.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Notre municipalité vient de publier l'arrêté suivant :

Le maire de la ville de Roubaix,
Vu la loi des 16-24 août 1790;
Vu la loi des 17-22 juillet 1791;
Vu la loi du 18 juillet 1837;

Considérant que des individus exerçant la profession de brocanteur ou de chiffonnier, se servent d'instrument bruyants, éclatants ou incommodes, pour annoncer leur passage dans les rues de la ville et que cela se répète toute la journée;

Considérant que ces industriels, médisant d'une tolérance, troublent le repos public, inquiètent les citoyens et que des plaintes ont été portées à ce sujet;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit et d'en éviter le retour;

ARRÊTE :
Il est défendu à toute personne de sonner dans la ville de la trompe, trompette, clairon, corne ou de tout autre instrument éclatant, bruyant ou incommode.

Le présent arrêté sera publié et affiché dans toute la ville.

Le commissaire central, les commissaires de police et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roubaix, le 19 janvier 1874.
Le Maire,
A. SCHNEPPEL, adjoint.

C'est aujourd'hui qu'a lieu dans le département du Nord et dans les départements limitrophes la fermeture de la chasse.

Cette mesure était d'autant plus urgente cette année que la douceur exceptionnelle de la température a singulièrement hâté les périodes, et que la chasse devenait désastreuse au point de vue de la reproduction du gibier.

On vient de commencer, à Lille, au point de croisement de la rue Nationale et du boulevard de la Liberté, la pose des rails pour les lignes de tramways. Les travaux vont être poussés avec activité.

time et sympathie à cette compatriote aimable qui m'adoucissait l'exil. Elle était aimée de Wilhelmine, d'ailleurs, et déjà, à mon insu, j'aimais tout ce qui souriait à Wilhelmine.

Je pris donc ma part aussi de cette tristesse, de ces larmes, de ces prières, qui accompagnèrent la jeune victime à son splendide tombeau.

C'était la sépulture de familles Liemann. Les statues, les sculptures et les marbres rares y racontaient l'opulence de ceux qui dormaient là. Rien n'y parlait au cœur.

— Laurence sera bien mal dans ce musée, me dit Hedwige avec cette impassibilité qui m'exaspérait.

— Laurence est plus haut... La chère âme de Laurence est allée rejoindre celle de Franck, répondit Wilhelmine avec un regard plein de foi élevé vers le ciel.

Hedwige, que le nom de Franck impressionnait toujours visiblement, garda dès lors le silence hautain qui lui était habituel.

M. Liemann conduisit le deuil avec convenance. Sa physionomie offrait un singulier mélange de chagrin, de terreur et de curiosité. Il tressaillait, palissait, regardait autour de lui avec inquiétude, comme si ce cri de détresse de Laurence retentissait encore à ses oreilles.

Avec cela, pas une larme, une démarche indécente. Si ce n'était pas absolument l'attitude d'un mari désolé, c'était à tout prendre celle d'un homme très frappé du malheur dont il avait été la cause prochaine.

On annonce la mort de M. Hurtrel, de Lille, ancien magistrat, qui, après avoir longtemps résidé à la Guadeloupe, s'était fixé depuis 1870 à Chambéry, où il occupait les fonctions de conseiller honoraire.

Par arrêté du ministre des finances sont nommés :

M. Vanhoucke, percepteur de Berlaimont (Nord), à la perception de Méteren (même département), 2^e classe.

M. Dupont, percepteur de Baisieux (Nord), à la perception de Berlaimont (même département), 2^e classe.

M. Camont, percepteur de Marchiennes (Nord), à la perception de Baisieux (même département), 3^e classe.

M. Vanamandel, percepteur de Consobrie (Nord), à la perception de Marchiennes, (même département), 4^e classe.

L'avant dernière nuit, vers 2 heures, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans la maison de M. Bouloy, épicière, rue de Soubise.

A l'aide d'une échelle, ils ont escaladé un mur de clôture d'une hauteur de 3 mètres, et après avoir cassé un carreau de vitre, ils se disposaient à ouvrir une fenêtre pour entrer dans la cuisine. — Mais le bruit qu'a fait le verre en tombant a éveillé le locataire qui s'est immédiatement levé, et, avec deux voisins, a fait une visite dans tous ses appartements. — Les voleurs ont compris leur maladresse et ont pris la fuite en abandonnant leur échelle qui, nous l'espérons, servira à faire quelque découverte à leur désavantage.

Deux agents de sûreté ont arrêté une jeune fille, l'annomé Brancourt Amélie, au moment où elle venait de voler du linge qu'on avait étendu sur une corde pour le faire sécher.

Un journal de Paris raconte une histoire de chemin de fer dont le héros est aiguilleur de la Compagnie du Nord, et se nomme Joseph Hazard.

Avant-hier matin, à six heures et demie, comme il se préparait à aiguiller le train de nuit, il aperçut une petite fille qui jouait sur les rails à cinquante mètres en avant de l'aiguille.

On entendait le grondement du train :
— Reviens vite! cria l'aiguilleur d'une voix étranglée.

Mais la petite fille se mit à sauter joyeusement en criant à son père :
— Tu ne m'attraperas pas! tu ne m'attraperas pas!

Un quart de minute, et le train arrivait. On voyait déjà ses deux lanternes rouges piquant le brouillard.

L'aiguilleur ferma les yeux une seconde... Dans cette seconde terrible, une idée traversa son cerveau affolé. Ne pas aiguiller le train, et le laisser filer sur la même voie. Un accident épouvantable s'ensuivrait, mais l'imprudent enfant serait sauvé... Il rejeta aussitôt cette idée avec horreur.

— Couche-toi cria-t-il à sa fille d'une voix défaillante.

Et il aiguilla juste à temps le train, qui passa avec un fracas de tonnerre. Puis il tomba évanoui.

Quand il revint à lui sa petite fille était à côté de lui. Elle s'était couchée entre les rails, comprenant enfin le danger, et le train tout entier avait passé sur elle sans la blesser.

La Compagnie va récompenser l'aiguilleur.

Quoique l'opinion publique fût unanime dans sa réprobation à l'égard du banquier, l'intérêt qu'inspirait la victime et le bruit énorme soulevé autour de la catastrophe amenèrent à ses funérailles une foule considérable appartenant à toutes les classes de la société.

L'aristocratie y était représentée par le duc et la duchesse de X...

La finance tout entière s'y trouvait. Toutes les rivales en beauté, en élégance et en jeunesse de la pauvre Française l'accompagnaient en se souvenant de l'avoir vue, la veille encore, leur reine et leur modèle en cette nuit de bal si brusquement changé en nuit de mort.

A la fin du cortège marchait l'homme de l'étang, vêtu en homme du monde, froid, satisfait, important. Sous ses nouveaux habits, il avait recouvert une sorte de distinction. Le rôle qu'il avait joué et qui le désignait à la curiosité, semblait le grandir.

Plusieurs fois, pendant la cérémonie funèbre et pendant la courte réception qui suivit le retour du cimetière l'homme de l'étang et M. Liemann échangeaient un regard presque affectueux.

Cela fut remarqué, commenté par les assistants et provoqua un léger retour de l'opinion vers le banquier. S'il se montrait si reconnaissant, si touché du secours que l'inconnu avait apporté à la mort c'est qu'il y avait encore un peu de bon en lui.

Et la foule, fantasque dans ses revirements, sut gré à ces deux hommes de ne rapprocher, avec un souvenir douloureux pour lui,

Société industrielle du Nord de la France.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU 27 JANVIER.

(Extrait du procès-verbal.)

PRÉSIDENCE DE M. KUHLMANN.

Le procès-verbal de la séance mensuelle du 27 novembre est lu et adopté.

M. le président ouvre la séance par quelques considérations sur les progrès accomplis par la Société dès sa première année d'existence; il rappelle les faits principaux qui ont marqué la première Assemblée annuelle et témoigne l'espoir que les résultats acquis encourageront les secrétaires à apporter leur concours le plus actif à l'œuvre si bien commencée.

M. le Président a été invité à assister à la séance annuelle de la Société industrielle d'Amiens qui a décerné une médaille d'or à M. Edouard Gand pour son métier compositeur déjà couronné à Lille; M. le Président a éprouvé une véritable satisfaction à voir confirmer ainsi l'appréciation de la Société industrielle du Nord de la France.

Correspondance. — M. Longhaie, vice-président, et M. Gosselet qui devait lire un mémoire sur le terrain houiller, écrivent pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. Mathias a bien voulu faire don à la Société de la collection qu'il possédait, des mémoires de la Société des Ingénieurs civils, pour la continuation desquels cette Société a accepté l'échange de nos propres bulletins. — Une lacune existait entre les deux séries, et M. Husquin de Rhéville, secrétaire de la Société des Ingénieurs civils, à qui il avait été écrit pour lui demander l'envoi contre facture des livraisons manquant, a répondu par une lettre des plus gracieuses pour nous les offrir gratuitement.

M. Du Rieux, Ingénieur à Lille, sociétaire, écrit pour demander qu'une commission s'occupe d'examiner un nouvel agent contre les incrustations; — cette demande sera renvoyée au Comité des Arts chimiques.

M. Frémy, inventeur d'un appareil de sauvetage en cas d'incendie, envoie une note sur des perfectionnements à cet appareil. Cette note sera renvoyée au Comité du génie civil, déjà saisi de l'appareil primitif.

M. Gilquin a envoyé le modèle de son appareil, approuvé par le comité du génie civil, et qui n'avait pu être présenté à la séance du 27 novembre. L'appareil de M. Gilquin est exposé dans le salon de lecture où les membres présents pourront l'examiner après la séance.

Le Conseil a régularisé l'inscription de quatre sociétaires nouveaux; qui sont :
M. Terquem, professeur à la Faculté de Lille;

M. Boudier, constructeur à Rouen;
M. Frédéric Tulpiz, constructeur à Rouen.

Et M. Alglave, professeur, agrégé de droit administratif à la Faculté de Douai.

M. Terquem, l'éminent professeur de la Faculté des Sciences de Lille, veut bien prêter son secours pour organiser des séances de physique expérimentale destinées à démontrer les progrès obtenus dans les applications industrielles de l'optique et de l'électricité. La Société fera à cet effet l'acquisition des appareils nécessaires et la première séance aura lieu vers la fin de février dans la salle des Concerts, dont MM. les administrateurs du Cercle veulent bien nous autoriser à disposer.

Plusieurs membres demandent à saisir la Société de la question des eaux industrielles et de l'élargissement à Lille de taxes locales sur l'usage des eaux des canaux. Cette question est extrêmement grave, et sur la proposition de M. le Président, elle est renvoyée au Conseil d'administration.

M. Edouard Gand veut bien se mettre à la disposition de la Société pour faire une conférence, avec démonstration pratique, sur l'emploi du métier pour lequel il lui a été décerné une médaille d'or. Cette conférence sera organisée dans le courant du mois de mars.

(La suite à demain.)

On apprenait, d'ailleurs, que ce personnage sans nom était un Prussien d'excellente origine que des malheurs inévitables avaient réduit à une misère provisoire sans doute, et supportée noblement.

Qui avait dit cela dans la foule? On ne savait; mais cela se répétait de groupe en groupe. Cela devait être. Cela était. Lors qu'on retour on vit le Prussien faire les honneurs du salon du banquier, on n'en douta plus.

Le lendemain, M. le comte Otto Kottcher devint le commensal, — il semblait être déjà l'ami, — du mari de Laurence.

Je fus sans doute le seul à remarquer la soudaineté mutuelle de ce dévouement et de cette affection.

C'est probablement parce qu'il m'avait été donné d'assister à la première vue bizarre et douloureuse, dont tous les détails me restaient étrangement présents.

Que faisais donc dans le parc du duc de X... ce gentilhomme déclassé, solidement vêtu, honteux et se cachant pendant la première moitié de la nuit, reprenant toute son audace pendant l'autre moitié.

S'il ne pouvait se trouver là comme invité, le lieu retiré et l'obscurité où nous nous étions rencontrés ne permettaient pas de croire davantage qu'il y fut en corseur.

Il connaissait à merveille les alentours du parc, car il n'avait pas hésité à se diriger, en franchissant la haie de clôture, vers la maison du paysan où il devait trouver une lanterne.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 JANVIER.

Palmyre Calberson, aux Sept-Ponts. — Berthe Martin, Grand'Rue. — Jules Daverton, rue St-Maurice. — Angèle Pamart, rue du Collège. — Adèle Fromont, rue du Chemin de Fer. — Hortense Lefebvre, au Pilo. — Ernest Plumfels, rue de Lille. — Victor Jonckheere, rue des Longues-Haies. — Florence Callenaere, rue de Tourcoing. — Marie Woulers, rue des Vélocipèdes.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 31 JANVIER. — Alphonse Bodin, 35 ans, fabricant, et Léonie Florin, 24 ans, sans profession. — Jules Lelu, 24 ans, horloger, et Céline Voroux, 19 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 JANVIER. — Victor Decroo, 4 mois, rue de France.

Les cours de chimie et de physique ne reprendront (pour cause de réparations), qu'à partir du dimanche 8 courant.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 2 février 1874, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Mademoiselle PAULINE-MARIE-CONSTANCE COUTHIER, décédée le 30 décembre 1873, dans sa vingt-neuvième année. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 3 février 1874, à 9 heures 1/2, l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-ATHÈSE BRUNIN, veuve de M. PIERRE-FRANÇOIS BONAVE, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1862.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Le président de la République fera plusieurs excursions à Paris, la semaine prochaine, pour visiter les principaux monuments et établissements publics.

— M. le comte et Mme la comtesse de Paris sont arrivés hier soir, à Paris, venant du château d'Eu, où ils ont passé quelques jours pour surveiller les préparatifs de leur installation.

— Le Pape a repris, le 30, ses audiences. Le cardinal Antonelli a éprouvé un fort accès de goutte. Le cardinal Capalti est dangereusement malade.

— Les négociants en liquide du Havre signent en ce moment une pétition par laquelle ils prient les membres de l'Assemblée nationale de vouloir bien repousser la surtaxe aux droits sur l'alcool.

— Le Rappel nous apprend qu'en rentrant chez lui avant-hier, après l'élection académique, M. Victor Hugo a trouvé le mot suivant : « Mon cher maître, — J'ai voulu que ma première visite d'académicien fût pour vous. A tout seigneur, tout honneur — Alex. Dumas. »

— D'après le même journal, l'élection académique aurait été égayée par un assez curieux incident. M. Duvergier de Hauranne présidait la séance. On venait de procéder à l'élection du successeur de M. Saint-Marc-Girardin. Le nom de M. Mézières ayant été proclamé : Maintenant, messieurs, continua le président, nous passons au fauteuil de M. Alexandre Dumas fils... Hilarité générale. M. Duvergier de Hauranne, s'apercevant de son lapsus, en a ri aussi, et se reprenant : — Pardon, au fauteuil de M. Lebrun.

— Hier soir les amis du comte Charles de Montalembert ont offert à sa veuve et à ses enfants le buste du grand orateur acquis par voie de souscription sur l'initiative de feu M. Cochin; il est dû au ciseau de M. Chapu et sa ressemblance est très-grande, M. de Falloux, qui devait à cette